

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal de la commune d'Erbray

se réunira en séance ordinaire salle du Conseil

Le 27 mai 2024 à 20h00

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Délibérations

1. Création d'un emploi permanent à temps complet pour l'entretien et la maintenance des bâtiments
2. Convention d'assistance pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels
3. Modification du montant des indemnités de fonction des élus
4. Convention POLLENIZ pour la lutte contre les frelons asiatiques
5. Convention de mise à disposition de service « Conseil en Energie Partagée » entre le SYDELA et la commune
6. Cession d'une licence IV par la commune d'Erbray
7. Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 – correction apportée à la délibération du 8 avril 2024
8. Tarifs de la restauration scolaire 2024/2025
9. Tarifs de l'accueil périscolaire 2024/2025
10. Règlement intérieur des services périscolaires 2024/2025
11. Déclassement de voiries communales et aliénation après enquête publique
12. Aliénation de chemins ruraux désaffectés après enquête publique
13. Approbation de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Erbray
14. Révision n°1 du zonage d'assainissement des eaux usées après enquête publique unique
15. Droit de préemption urbain : redéfinition du champ d'application
16. Instauration du permis de démolir
17. Instauration de l'obligation de Déclaration Préalable à l'édification de clôture

Erbray, le 22 mai 2024

Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

